

AFFICHÉ LE 15/07/2025
NOTIFIÉ LE 15/07/2025
PUBLIÉ LE 15/07/2025
EXÉCUTOIRE 15/07/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Caractère Exécutoire

2025/



Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



SECRETARIAT GÉNÉRAL
XM/DB/FS

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

ARRÊTÉ N° 25-512

**PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTIONS
à Mme Florence DECOURTY, Conseillère municipale.**

Mme Claire CE FERRE

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU la délibération du 26 mai 2020 relative à l'installation du Conseil Municipal,

VU la délibération du 26 mai 2020 relative à l'élection du maire et la délibération relative à l'élection des 11 Adjoints en date du 16 décembre 2021,

VU l'installation de **Mme Florence DECOURTY, Conseillère municipale** par le Conseil Municipal de la commune de Franconville-la-Garenne, réuni en séance le 26 mai 2020

CONSIDÉRANT le Tableau du Conseil Municipal en date du 28 avril 2025,

CONSIDÉRANT que le Maire est seul chargé de l'administration,

CONSIDÉRANT la nécessité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,

CONSIDÉRANT qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des pouvoirs délégués,

CONSIDÉRANT l'absence de Mme Sophie FERREIRA, Conseillère municipale,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il convient de confier temporairement à **Mme Florence DECOURTY, Conseillère municipale** les questions relatives à la Petite Enfance du 20 juillet au 30 août 2025 inclus.

ARRÊTE

Article 1 – En l'absence Mme Sophie FERREIRA, Conseillère municipale, **Mme Florence DECOURTY, Conseillère municipale**, reçoit délégation temporaire de signature, du 20 juillet au 30 août 2025 inclus, comme suit :

• **Petite Enfance**

Gestion des équipements de la Petite Enfance :

- Signature de convention de prêt de locaux auprès d'associations
- Conventions de partenariat avec les institutions et les associations locales
- Accueil des enfants en établissement d'accueil de jeunes enfants de la ville en application du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance et des contrats passés avec les familles ;
- Contrats d'accueil des familles en établissement municipal d'accueil de la Petite Enfance
- Préparation, fonctionnement et suivi des décisions de la commission d'attribution des places en établissement d'accueil de la petite enfance en application du règlement de fonctionnement précité ;
- Signature des conventions, des déclarations prévisionnelles, des bilans, des comptes de résultats avec les organismes partenaires et/ou financeurs ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 40.000 € HT.



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté temporaire n° 25-512 – DECOURTY Florence

• **Transmission d'informations sur :**

- Les modes d'accueil de la petite enfance ;
- les Établissements d'accueil de la petite enfance ;
- Les services d'aide à la parentalité : relais assistantes maternelles, lieux d'accueil enfants parents, réunions individuelles et collectives avec les familles ;

Etant entendu que les destinataires de ces courriers, attestations, certificats administratifs sont des usagers, des co-contractants et des partenaires de la ville institutionnels (notamment la Caisse d'Allocations Familiales), privés ou publics, des prestataires de service, des associations, des administrations, des collectivités territoriales, des personnels de la Petite Enfance.

Article 2 – La présente délégation est consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à M. le Maire, sans délai, de tous actes signés à ce titre, 20 juillet au 30 août 2025 inclus.

La signature de **Mme Florence DECOURTY** sur les actes, devra être précédée de la mention suivante :

*Par délégation du Maire
Florence DECOURTY
Conseillère municipale*

Article 3 – Le présent arrêté prendra effet à compter de sa transmission aux services départementaux au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Arrêtés. Il sera porté au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Article 4 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 11 juillet 2025.

Xavier Melki
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Arrêté notifié à DECOURTY Florence, le
Signature

DECOURTY

15 juillet 2025

Acte à classer

ARR25-512

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-07-11T18-44-59.00 (MI262576973)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20250711-ARR25-512-AI ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTIONS À MME FLORENCE DECOURTY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE..

Date de décision : 11/07/2025



Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.2. temporaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ARR 25 -512 - DECOURTY Florence - été 2025.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 11/07/25 à 18:44

Date 11/07/25 à 18:44

Date 11/07/25 à 18:50

Par [SADEQ Fatiha](#)

Par [SADEQ Fatiha](#)